

Yemaya

N° 16

LETTRE DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

AOÛT 2004

Editorial

Chères amies, chers amis,

Vous trouverez comme d'habitude dans ce numéro de Yemaya des nouvelles venues de diverses parties du monde : Amérique latine, Amérique du Nord, Europe, Asie.

Il y a un article relatif à la 92^{ème} session de la Conférence internationale du Travail. Le point cinq de son ordre du jour portait sur *Les conditions de travail dans le secteur de la pêche : discussion en vue de l'adoption d'une norme d'ensemble (une convention plus une recommandation)*. Un certain nombre d'aspects touchant aux problèmes de genres ont été évoqués à cette occasion. On en trouvera un résumé ci-dessous. Il apparaît clairement que la Convention envisagée entend appliquer les normes du travail à tous ceux et celles qui travaillent dans le secteur de la pêche, y compris pour la pêche artisanale et à petite échelle, y compris pour le personnel qui transforme le poisson à bord des navires.

Il faudrait aussi étudier la possibilité de faire bénéficier les personnes qui ont à terre des activités liées à la pêche avant ou après capture, et surtout dans le secteur informel, d'une protection sociale et de normes du travail de base. Une bonne partie de ces personnes sont des femmes, en particulier dans les pays en développement, et elles se comptent par millions.

Il s'agit là d'une question fort importante. Dans son rapport (*Une mondialisation juste : le rôle de l'OIT*) relatif à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, présenté lors de la



Sommaire

OIT.....	2
Chili.....	4
Indonésie.....	5
Pays-Bas.....	6
France.....	8
Europe.....	9
Etats-Unis.....	10

92^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général de l'OIT souligne à plusieurs reprises la nécessité d'étendre la protection aux exclus, à l'économie informelle, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Il rappelle que ce rapport souhaite que l'on prévoie pour l'économie informelle des dispositions appropriées en matière de droits de propriété et de droits sociaux, en soutenant également le mouvement associatif et coopératif, et par d'autres moyens adaptés au secteur informel. Nous espérons que les conclusions de l'OIT en matière de normes du travail dans le secteur de la pêche en général pourront s'appliquer dans un avenir proche aux millions de gens qui à terre ont une activité liée à la pêche et qui pour le moment ne bénéficient d'aucune manière de la protection du code du travail.

Nous vous informons que l'ICSL lance une page web sur le thème des femmes de la pêche, où on trouvera des informations pertinentes. Allez sur cette page, accessible sur le site www.icsl.net, et faites-nous part de vos commentaires.

Sur le même sujet, sachez aussi que l'ICSL a ressorti récemment une série d'articles déjà parus dans la revue Samudra. Ils sont disponibles en français sur le même site sous le titre *Pour améliorer la situation des femmes dans la pêche*. Par ailleurs, Yemaya est désormais publié en portugais.

Nous serions comme toujours heureux de recevoir vos contributions, avant le 15 octobre pour le prochain numéro.